

Que faire sans le bac général

Sommaire

Repasser le bac p.1

Poursuivre des études supérieures p.2

Changer d'orientation p.4

Conjuguer travail et formation p.5

REPASSER LE BAC

→ Redoublement

S'adresser en premier lieu à son lycée dès le jour des résultats du bac. En cas de refus, il faut trouver une place dans un autre lycée. Si la mention « Admis à redoubler » n'apparaît pas sur votre dossier scolaire, seuls les établissements privés hors contrat pourront accepter votre candidature.

→ Bac en candidat libre

En vous inscrivant au bac en candidat libre (inscription auprès du rectorat), vous pouvez conserver le bénéfice de vos notes égales ou supérieures à 10/20. Cela signifie que vous repasserez uniquement les épreuves où vous avez eu des difficultés.

À condition de repasser le bac en candidat libre dans la même série. Il faut faire la demande au moment de l'inscription.

Attention : les candidats scolarisés en lycée public ou privé ne peuvent pas bénéficier de la conservation des notes. *Voir fiche Actuel Cidj n°1.340 Que faire sans le bac général.*

Préparer le bac en candidat demande une forte motivation, il est recommandé de se faire aider, soit par des cours donnés à distance (voir ci-après), soit par des cours de soutien, *voir fiches Actuel n° 1.161 Les cours de soutien.*

Académie d'Aix-Marseille Rectorat

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél : 04 42 91 70 00
www.ac-aix-marseille.fr

Académie de Nice Rectorat

53 avenue Cap-de-Croix
06181 Nice
Tél : 04 93 53 70 70
www2.ac-nice.fr

→ Enseignement à distance

Établissement sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, le CNED (Centre national d'enseignement à distance) propose des enseignements dans le respect des programmes officiels. Préparation à distance des baccalauréats généraux et technologiques et bac pro.

CNED – Centre national d'enseignement à distance

BP 60200
86980 Futuroscope Chasseneuil Cedex
Tél : 05 49 49 94 94
www.cned.fr

→ Certificat de fin d'études secondaires - CFES

Ce certificat est délivré par le Rectorat aux candidats ajournés à l'issue des sessions du bac général qui ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une note moyenne au moins égale à 8/20. Il permet l'inscription à certains concours ou formations.

Académie Aix-Marseille

Rectorat

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél : 04 42 91 70 00
www.ac-aix-marseille.fr

Académie de Nice

Rectorat

53 avenue Cap-de-Croix
06181 Nice
Tél : 04 93 53 70 70
www2.ac-nice.fr

À SAVOIR

Établissements privés hors contrat

- Les établissements privés hors contrat ne reçoivent pas de subvention de l'État, ce qui explique les frais de scolarité généralement élevés.
- Ces établissements doivent être inscrits auprès du Ministère de l'Éducation nationale (Rectorat) mais restent libres dans l'organisation des études (procédures d'inscription, méthodes pédagogiques, programmes...)
- Les enseignants sont recrutés directement par les établissements et non par l'État.

POUR SUIVRE DES ETUDES SUPERIEURES

→ Préparer un BTS

Officiellement le niveau baccalauréat suffit pour entrer dans les sections de technicien supérieur. Se renseigner directement auprès des établissements mais ce sont souvent les lycées privés hors contrat qui acceptent des candidats non bacheliers,

Voir fiches Actuel n°1.436 Les BTS.

→ Capacité en droit

Le certificat de capacité en droit permet aux étudiants d'accéder à la première année de Licence de droit ou de préparer le DUT Carrières juridiques (en fonction des résultats obtenus).

Admission : sans condition de titre

Durée de la formation : 2 ans

06 - ALPES MARITIMES

Université Nice Sophia Antipolis

Faculté de Droit et Science Politique
Avenue Doyen Louis Trotabas
06050 Nice Cedex 1
04 92 15 70 00
Bureau des Master 1
(Ouverture : Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16h30)
B. 112bis - 1^{er} niveau
Tél : 04 92 15 72 01 / 72 11
master-droit@unice.fr
www.unice.fr/

13 - BOUCHES DU RHONE

Aix-Marseille Université – AMU

Faculté de droit et science politique

Site Aix-en-Provence
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 42 17 27 40
<http://facedroit.univ-amu.fr>

Site Marseille Canebière
110-114 La Canebière
13001 Marseille
Tél : 04 96 12 61 48
<http://facedroit.univ-amu.fr>
(uniquement 1^{ère} année)

83 - VAR

Université de Toulon

UFR Faculté de droit Toulon

35 avenue Alphonse Daudet - BP 1416
83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 46 75 00
scolarite.droit@univ-tln.fr
<http://droit.univ-tln.fr>

84 - VAUCLUSE

Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

UFR-ip, droit, économie, gestion

74 rue Louis Pasteur
84029 Avignon Cedex 1
Tél : 04 90 16 27 16
www.univ-avignon.fr

→ DAEU

Le DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) est une passerelle qui permet aux personnes n'ayant pas le baccalauréat, d'entrer à l'université ou de préparer des concours administratifs de niveau bac.

- 2 options :

DAEU option A : dominante littéraire, juridique

DAEU option B : dominante scientifique

- Durée de la préparation : 1 an

- Conditions d'inscription : soit être âgé de 20 ans au moins au 1^{er} octobre de l'année de l'examen et justifier à la même date de deux années d'activité professionnelle salariée ou d'une activité ayant donné lieu à deux années de cotisation à la sécurité sociale (périodes de chômage avec inscription Pôle Emploi, éducation d'un enfant, service national, participation à un dispositif de formation professionnelle, exercice d'une activité sportive de haut niveau...); soit avoir 24 ans ou plus au 1^{er} octobre de l'année de l'examen.

À NOTER

Les candidats en situation de handicap peuvent demander une dispense de tout ou partie des conditions requises pour l'examen. Pour se présenter au DAEU, il faut s'inscrire auprès du Service formation continue d'une université qui en organise les épreuves.

Voir fiche Actuel Cidj n°4.711 les diplômes en formation continue jusqu'au bac

06 - ALPES MARITIMES**ASURE Formation – UNSA****Université de Nice Sophia-Antipolis**

Service Formation Continue

24 avenue des Diables bleus

Pôle Universitaire Saint-Jean d'Angély

06300 Nice Cedex 4

Tél : 04 92 00 13 36

asure-formation@unice.fr

www.unice.fr/asure

- DAEU options A et B

Cours du jour, cours du soir

13 - BOUCHES DU RHONE**Aix-Marseille Université – AMU**

Service formation professionnelle continue

Hôtel Maynier d'Oppède

23 rue Gaston de Saporta

13625 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél : 04 42 60 42 80

<http://fpc.univ-amu.fr>

www.univ-amu.fr

- DAEU options A et B

Lieux de formation :

Aix-en-Provence : 04 42 60 42 90

Gardanne : 04 42 51 72 46

Arles : 04 90 49 38 82

Aubagne : 04 13 55 18 96

Martigues : 04 42 49 05 13

Digne : 04 13 55 15 01

Prison de Luyes

Durée : 1 an / En cours du soir ou de journée

Aix-Marseille Université**Service formation professionnelle continue**

Centre Saint Charles

3 place Victor Hugo

13331 Marseille Cedex 3

Tél : 04 13 55 08 72

<http://fpc.univ-amu.fr>

www.univ-amu.fr

- DAEU options A et B

Lieux de formation :

Marseille-St Charles : 04 13 55 06 01 (cours du soir)

Marseille-St Jérôme : 04 91 28 28 12 (cours de journée)

Prison des Baumettes à Marseille

83 - VAR**Université du Sud – Toulon Var****UFR Lettres et Sciences Humaines – USTV**

Avenue de l'Université

Campus de la Garde

Bâtiment Y

BP 20132

83130 La Garde Cedex

Tél : 04 94 14 28 99

ufrlettres@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

-DAEU options A et B, DAEU Pegasus enseignement à distance

Formation professionnelle continue , formation continue à

distance

84 - VAUCLUSE**Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse**

Service Formation continue

Site Chabrand

1 avenue Saint Jean

84000 Avignon

Tél : 04 32 74 32 20

www.univ-avignon.fr

- DAEU

Durée : 1 an (cours de journée)

CHANGER D'ORIENTATION

Service public régional de l'orientation - SPRO PACA

- Plateforme d'accueil téléphonique

Tél : 0800 600 007 (*appel gratuit depuis un poste fixe*)

Horaires : lundi au jeudi de 9h à 17h, vendredi de 9h à 13h

Informations sur les métiers, les secteurs qui recrutent, les dispositifs de formation tout au long de la vie, la VAE...

- Portail internet

www.orientationpaca.fr

Information sur les métiers, les formations, le marché du travail, les dispositifs et les aides, actualités, agenda, annuaire des services...

Service d'orientation professionnelle - SEDOP

Le SEDOP propose un accompagnement dans la construction du projet professionnel : connaissance des métiers et des formations, évaluation des aptitudes et des compétences, orientation... Le SEDOP fait partie du dispositif des Espaces territoriaux d'accompagnement, d'information et d'orientation professionnelle (ETAIOP).

Public : jeunes de moins de 26 ans sans qualification professionnelle de niveau V ou IV ; jeunes et adultes en difficulté d'insertion ou salariés à temps partiel.

Admission : après entretien auprès de la Mission locale, de Pôle emploi ou de Cap emploi.

Informations complémentaires auprès du Service public régional de l'orientation, voir ci-dessus.

À SAVOIR

Le dispositif **Reviens te former**, en lien avec le Service public régional de formation (SPRO), facilite le droit au retour en formation pour les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ou ne possédant que le brevet ou le certificat de formation générale.

Prise en charge et suivi personnalisé dans les 15 jours suivant le premier contact par téléphone, puis rendez-vous avec un référent (accompagnement avant, pendant et après le retour en formation).

Tél : 0 800 12 25 00 du lundi au vendredi de 10h à 20h (*appel gratuit*)

<http://reviensteformer.gouv.fr/>

Voir aussi fiches Actuel n° 1.17 L'école pour élèves en difficulté

→ AFPA

AFPA – Association pour la formation professionnelle des adultes

Délégation régionale PACA

9 boulevard de Louvain

13008 Marseille

Tél : 3936

Pas d'accueil du public

www.paca.afpa.fr

Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels délivrés par le Ministère du travail et inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Des stages de perfectionnement et des remises à niveau sont aussi proposés. Ces formations sont dispensées dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience), de l'alternance (contrat de professionnalisation), du congé individuel de formation (CIF), de la formation continue, de la FOAD (enseignement à distance).

Domaines de formation : BTP, industrie, tertiaire (administratif et service).

Liste des établissements et des formations, conditions d'admission...sur le site de l'AFPA.

Dans la plupart des centres de formation, l'hébergement et la restauration sont assurés sur place.

Public : 17 ans minimum, demandeurs d'emploi, salariés.

Lieux de formation : Alpes maritimes, Hautes Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse.

→ CNAM – Conservatoire national des arts et métiers

CNAM Provence-Alpes-Côte d'azur

12 place des Abattoirs

13015 Marseille

Tél : 04 96 16 10 35

www.cnam-paca.fr

Horaires : lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 19h, samedi 9h à 12h

Lieux de formation : Aix-en-Provence, Avignon, Marseille, Nice Antennes (partenaires) : Avignon (CFAI Vaucluse, Vincent de Paul) ; Istres (CFAI Provence) ; Marseille (Institut Perrimond, Grand port maritime, IFPASS, AFT-IFTIM) ; Toulon (Université de Toulon)

Établissement public de promotion sociale relevant du ministère de l'Éducation nationale qui délivre des certificats de compétences ou des diplômes homologués par l'État de niveau Bac + 2 à Bac + 5. Formations modulaires dispensées le soir ou en journée, le samedi et à distance.

Domaines de formation : scientifiques, techniques et tertiaires.

Public : salariés, demandeurs d'emploi

→ GRETA

Les GRETA (Groupements d'établissements de l'Éducation nationale) proposent des formations dans presque tous les domaines professionnels, du CAP au BTS, ainsi que la préparation à des CQP ou à des modules professionnels, des formations transversales : bureautique, langues, compétences clés..., la préparation aux concours administratifs et dans le cadre de la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Publics : jeunes en insertion professionnelle, salariés, demandeurs d'emplois

Lieux : Alpes de Haute Provence (Digne les bains), Hautes Alpes (Gap), Bouches du Rhône (Aix en Provence, Aubagne, Istres, Marseille, Vitrolles), Vaucluse (Avignon, Carpentras)

Catalogue des formations, conditions d'admission, annuaire... en ligne sur

Académie d'Aix-Marseille

www.gretanet.com

Académie de Nice

www.greta-nice.com

<http://gretaduvar.fr>

VOIR AUSSI

Fiches Actuel Cidj

n° 3.01 Les métiers qui recrutent

n° 3.03 Trouver un emploi sans diplôme

n° 3.04 Trouver un emploi avec les contrats aidés

Sites de référence

www.orientationpaca.fr

Portail du Service public régional d'orientation - SPRO PACA

www.masecondechance.onisep.fr

Site de l'ONISEP pour les jeunes en situation de décrochage (site web et application mobile)

www.monorientationenligne.fr

Service en ligne de l'ONISEP : orientation scolaire par mail, tchat et téléphone, conseils, boîte à outils (gratuit)

<https://moa.onisep.fr/#/>

Application proposée par l'ONISEP : Mon orientation augmentée (MOA) destinée aux collégiens et lycéens pour un accompagnement personnalisé. Informations sur les métiers, les formations, les établissements, calendrier de l'orientation, quizz... (accessible sur mobile, tablette et ordinateur)

CONJUGUER TRAVAIL ET FORMATION

→ L'alternance

L'alternance est une autre façon de faire des études tout en travaillant, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation pour suivre une formation diplômante ou qualifiante (du CAP au BTS et même au-delà), voir aussi fiches Actuel n° 1.42 *Alternance et apprentissage et les fiches métiers*.

→ La fonction publique

Les non bacheliers peuvent s'inscrire aux concours catégorie C (niveau brevet des collèges). Il existe également un dispositif destiné aux jeunes de 16 à moins de 26 ans sans qualification professionnelle : le **PACTE** (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalières et d'État) www.concours.fonction-publique.gouv.fr

⇒ En savoir plus

Fiches Actuel

n° 2.01 Travailler dans la fonction publique d'État

n° 2.02 Travailler dans la fonction publique territoriale

n° 2.03 Travailler dans la fonction publique hospitalière

→ Les métiers de l'Armée

L'armée offre des possibilités de recrutement pour les jeunes non bacheliers. Elle propose des contrats rémunérés de courte durée qui peuvent être un tremplin vers une carrière militaire.

⇒ En savoir plus

Fiches Actuel

n° 2.541 Les métiers de la Défense nationale

n° 2.542 Les métiers de la gendarmerie

→ Séjour à l'étranger

Le **travail au pair** offre une expérience professionnelle de 6 à 12 mois à l'étranger : nourri, logé et indemnisé en contrepartie d'une aide-ménagère et de la garde d'enfants, voir aussi fiches Actuel n° 8.23 *Partir au pair à l'étranger*.

Le **Service volontaire européen (SVE)** permet aux jeunes de 17 à 30 ans d'exprimer leur engagement personnel en effectuant un service volontaire non rémunéré et à temps complet d'une durée maximale de 12 mois dans un autre pays à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne. Les jeunes volontaires se voient donner la possibilité de participer au travail quotidien d'organisations actives dans les domaines de l'information et des politiques de la jeunesse, du développement personnel et socioéducatif des jeunes, de l'engagement civique, de l'aide sociale, de l'inclusion des personnes défavorisées, des programmes d'éducation non formelle, des TIC etc.

Voir aussi fiche Actuel n° 8.26 *Le volontariat international et les guides Destination Europe du CRIJ Provence-Alpes et du CRIJ Côte d'Azur*.

→ Service civique

Le service civique concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans de nationalité française ou résidents en France depuis plus d'un an. Il s'agit d'effectuer au sein d'une association ou d'une collectivité locale une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Les volontaires bénéficient d'une couverture sociale, de droits à la retraite, d'un accompagnement par un "tuteur", d'une formation aux valeurs civiques et citoyennes, l'accès à la formation aux premiers secours PSC1, d'une validation des acquis de l'expérience et d'une indemnisation.

Liste des structures d'accueil sur le site du service civique :

www.service-civique.gouv.fr

⇒ En savoir plus

Fiches Actuel

n° 5.11 Recensement et JDC

n° 5.61 Volontariat et bénévolat

Conformément à une jurisprudence constante (Toulouse 14.01.1887), les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce document, malgré les soins et les contrôles de l'équipe de documentalistes, ne sauraient engager la responsabilité des éditeurs.